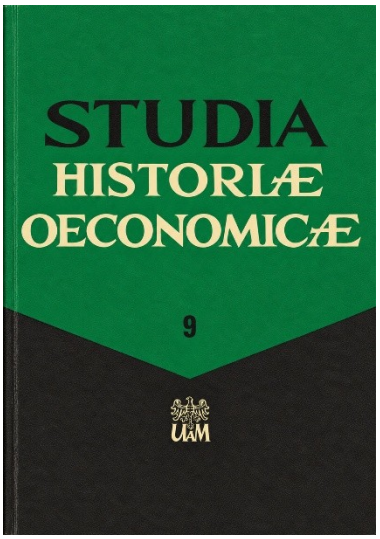


Mikos, S. (1974) 'L'économie de la Ville Libre de Gdańsk entre les deux guerres mondiales', *Studia Historiae Oeconomicae*, 9, pp. 245-260.

https://doi.org/10.14746/sho.1974.09.1.015

Text of article:
https://pressto.amu.edu.pl/index.php/sho/article/view/57937

The text was digitised from an earlier printed edition of *Studia Historiae Oeconomicae*. The digitisation process involved scanning, automated optical character recognition (OCR), and subsequent manual verification of the recognised text. The original source material is held by the Collegium Historicum Library at Adam Mickiewicz University, Poznań.
bch.amu.edu.pl

The task was carried out within the framework of the competition "Social Responsibility of Science II – Support for Scientific Libraries". The project entitled "Digitization of archival editions of scientific journals collected by the Library of the Coll. Historicum of Adam Mickiewicz University". The project was co-financed from state budget funds granted by the Minister of Science within the framework of the Programme Social Responsibility of Science II. Support for Scientific Libraries (agreement no. BIBL/SP/0092/2024/02 of 05.12.2024).

Total value of the project: PLN 247,236.00. Amount of co-financing: PLN 220,836.00.









STUDIA HISTORIAE OECONOMICAE
UAM Vol. 9 — 1974 Poznań 1974

Stanisław Mikos (Gdańsk)

L'ECONOMIE DE LA VILLE LIBRE DE GDAŃSK ENTRE LES DEUX GUERRES MONDIALES

1. *La structure socio-économique*

La défaite de l'Allemagne subie pendant la Grande Guerre et les clauses reconnues par la conférence de paix de Paris eurent une influence considérable sur la situation économique de Gdańsk, qui, suivant les décisions du Traité de Versailles, fut séparé du Reich avec son territoire le plus proche, historiquement et organiquement polonais, comprenant 1892 km²; elle ne fut cependant pas réunie à la Pologne. La création d'une Ville Libre dans le delta de la Vistule rendait compliquée la situation économique et politique dans cette région.

L'économie de Gdańsk en tant que Ville Libre doit être étudiée dans un rapport étroit avec la situation de l'Etat de Pologne avec qui cette unité administrative formait un ensemble économique. Le fait que les voies ferrées situées sur le territoire de la Ville de Gdańsk se trouvèrent sous l'administration de la Pologne contribua à renforcer ce lien. Le commerce d'outre-mer polonais devait passer par là: l'industrie et l'agriculture de la Ville Libre, placées à l'intérieur de la zone douanière polonaise, en dépendaient également.

Cependant, la séparation de la Ville de Gdańsk de l'Allemagne ne signifiait point la rupture totale des liens économiques qui les avaient unies. Influencées par les milieux nationalistes allemands, les autorités de Gdańsk cherchaient à affaiblir les relations avec la Pologne et à maintenir des liens politiques, culturels et économiques avec le Reich[1]. Durant toute la période de son existence la Ville Libre dans ses rapports avec la Pologne donnait priorité à la politique au détriment de l'économie. Une telle attitude était soutenue par les milieux révisionnistes allemands depuis 1919[2]. Sa mise en pratique occasionna nombre de difficultés et de pertes matérielles à la Ville

[1] Archives d'Etat de la Voïvodie de Gdańsk (cité plus loin: WAPG), ensemble de documents concernant le Commissaire Général de la République de Pologne (cit. plus loin: KGRP)/73, p. 90. Exposé de Léon Pluciński fait devant le Conseil des Ministres, le 30 mars 1921.

[2] H. Sahm, *Erinnerungen aus meinen Danziger Jahren 1919 - 1930*. Marburg/Lahn 1958, p. 174.

de Gdańsk, qui, en 1919, ne comptait que 356 740 habitants, et était un organisme artificiel incapable d'une vie économique indépendante.

Elle dépendait de la Pologne non seulement en raison des paragraphes du Traité de Versailles, et des conventions signées entre ses autorités et la Pologne, mais également en raison des conditions naturelles locales, la Pologne représentant pour l'économie de la Ville Libre un vaste arrière-pays et un centre d'attraction pour son port maritime.

La majorité de la population de la Ville Libre habitait en ville; ainsi, en 1919, 213 350 personnes habitaient deux arrondissements urbains, de Gdańsk et de Sopot, et 143 390 pers. dans 3 districts ruraux[3]. Ces chiffres permettent déjà de constater que seul un pourcent assez réduit de la population vivait d'agriculture, et que l'industrie et le commerce constituaient le moyen de subsistance de la plupart des habitants. Selon le recensement fait le 1 X 1923, la population de la Ville Libre se divisait comme suit[4]:

Division suivant la profession	Nombre général de personnes travaillant dans une profession donnée	%
A. Agriculture, horticulture, élevage, silviculture, pêche	66 701	18,19
B. Industrie, artisanat, bâtiment	112 652	30,72
C. Commerce, transport, industrie alimentaire	102 313	27,89
D. Domestiques et travaux saisonniers	16 634	4,53
E. Professions libérales et services publics	31 479	8,59
F. Sans profession	36 951	10,08
	366 730	100,00

Il résulte du Tableau précédent que la hiérarchie des groupes professionnels était la suivante: la plupart de la population vivait de l'industrie et de l'artisanat; le commerce et les transports venaient en deuxième lieu, l'agriculture et les professions en rapprochées en troisième lieu seulement. Cette division ne subit point de modifications importantes au cours des années qui suivirent. D'après le recensement du 18 VIII 1929, sur 407 517 habitants de la Ville Libre 112 795 pers. (32,3%) vivaient du travail dans l'industrie et l'artisanat, 112 417 pers. (32,1%) travaillaient dans le commerce et les trans-

[3] S. Mikos, *Działalność Komisariatu Generalnego Rzeczypospolitej Polskiej w Wolnym Mieście Gdańsku 1920 - 1939* (L'activité du Commissariat Général de la République Polonaise dans la Ville Libre de Gdańsk au cours des années 1920 - 1939). Warszawa 1971, p. 35.

[4] A. Siebeneichen, *Życie gospodarcze Wolnego Miasta Gdańska* (La vie économique de la Ville Libre de Gdańsk). (In: *Gdańsk, przeszłość i teraźniejszość*. Ouvrage collectif sous la rédaction de Stanisław Kutrzeba, Lwów 1928, p. 284).

ports, 71 437 (20,4%), environ 1/5 de l'ensemble de la population, étaient occupées dans l'agriculture, la silviculture et la pêche[5].

Comparativement à la période d'avant la Grande Guerre, certaines modifications furent apportées à la structure économique du territoire incorporé à la Ville Libre. Ainsi, en 1907, 36% de la population habitant ce territoire vivaient de l'industrie et de l'artisanat, 24% de l'agriculture et de professions analogues, 16% seulement du commerce et des transports[6].

Il résulte de cette comparaison que les perspectives les plus grandes s'étaient ensuite ouvertes devant le commerce, sans aucun doute grâce aux liens unissant le port de Gdańsk à l'arrière-pays polonais.

2. *Le Port de Gdańsk*

L'Article No 104 du Traité de Versailles constituait la base légale des droits économiques assumés par la Pologne dans la Ville Libre de Gdańsk, qui, selon la formule de cet acte devait appartenir à la zone douanière polonaise; une zone franche de droits de douane devait être également établie dans le port. Cet Article assurait à la Pologne „sans limitation aucune, l'usage et l'exploitation des voies d'eau, docks, bassins, quais et autres installations et bâtiments situés en territoire de la Ville Libre, nécessaires à l'importation et à l'exportation polonaises". La Pologne devait en outre obtenir l'administration et la supervision de la Vistule, du réseau des voies ferrées existant sur ce territoire ainsi que celle de communications PTT entre le port et l'arrière-pays. Elle en avait non seulement l'usage et la gestion, mais pouvait aussi y apporter des améliorations et les agrandir au besoin[7]. La Pologne devait donc prendre en main tous les secteurs plus importants de l'économie de Gdańsk liés au fonctionnement du port de cette ville.

Les prérogatives de la Pologne concernant l'exploitation du port de Gdańsk, des services PTT ainsi que l'incorporation du territoire futur de la Ville Libre aux frontières douanières polonaises avaient été confirmées par une convention provisoire signée entre les deux parties le 22 IV 1920. Sir Reginald Tower, l'administrateur temporaire de Gdańsk, la signa au nom de cette ville. Cette convention avait pour but de rapprocher les deux parties du point de vue économique[8]. Conformément à ces décisions, la Pologne avait l'intention d'entreprendre l'agrandissement du port de Gdańsk.

[5] „Danziger Statistisches Taschenbuch", 1933, p. 42 - 43.

[6] A. Siebeneichen, *Rola Gdańska w życiu gospodarczym Polski* (Le rôle de Gdańsk dans la vie économique de la Pologne). (In: *XV lat polskiej pracy na morzu.* Sous la réd. de Aleksy Majewski. Gdynia 1939, p. 322.

[7] Recueil de documents officiels concernant les rapports entre la Ville Libre de Gdańsk envers la République de Pologne; partie I, 1918 - 1920. Recueilli et publié par le Commissariat Général de la République de Pologne à Gdańsk. Gdańsk 1923, p. 10.

[8] Ibidem, p. 41 - 54.

Profitant de la situation que le gouvernement polonais, en 1920, était interessé à la guerre avec la Russie soviétique, les Etats occidentaux l'obligèrent, durant la conférence de Spa, à faire certaines concessions concernant les prérogatives juridiques de la Pologne à Gdańsk. En échange d'une promesse d'aide militaire donnée par les puissances occidentales, Władysław Grabski, alors premier ministre, donna son accord à la formation d'un Conseil spécial pour la gestion du port et des voies d'eau à l'intérieur de la Ville Libre. Les autorités locales devaient également prendre en main la gestion des douanes[9]. Les décisions de la conférence de Spa signifiaient une diminution des droits de la Pologne dans le port de Gdańsk reconnus par le Traité de Versailles. Ces droits avaient ensuite été transférés à un organ polonais-dantzigois, le Conseil du Port et des Voies d'Eau de Gdańsk, par les décisions de la convention signée à Paris le 9 XI 1920. Après la convention de Paris, le Gouvernement polonais recherchait l'union économique avec la Ville Libre. Cependant, le fait que la gestion du port était maintenant aux mains du Conseil contribua à réduire l'intérêt que la Pologne prenait auparavant à son agrandissement. Les nationalistes allemands ne désiraient d'autre part point que fût supprimée la frontière économique séparant Gdańsk de la Pologne, suppression qui avait été prévue par le Traité de Versailles.

Malgré le renforcement de toutes ces résistances à l'unification économique avec la Pologne, le trafic du port de Gdańsk croissait progressivement, ce dont témoignent le nombre de bateaux y faisant escale ainsi que le montant des cargaisons transbordées et déchargées[10]. La plupart des marchandises étaient exportées de la Pologne ou bien elles y étaient importées.

Le Trafic de marchandises du port de Gdańsk, en tonnes[11])

Année	Importation	Exportation	Trafic
1913	—	—	2 111 101
1920	1 700 000	138 245	1 838 245
1921	106 420	378 952	485 372
1922	466 287	504 411	970 698
1923	654 929	1 062 864	1 717 793
1924	738 072	1 636 485	2 374 557
1925	690 778	2 021 969	2 712 747
1926	640 696	5 659 605	6 300 301
1927	1 330 572	6 244 004	7 574 576
1928	1 610 401	6 748 102	8 358 503
1929	1 561 874	6 865 419	8 427 293

[9] J. Makowski, *Prawno-państwowe położenie Wolnego Miasta Gdańska* (La situation juridique de la Ville Libre de Gdańsk en tant qu'Etat). Warszawa 1923, p. 16.

[10] A. Siebeneichen, *Życie gospodarcze...* p. 312.

[11] H. Bagiński, *Gospodarcze podstawy polskiego handlu zamorskiego* (Les bases économiques du commerce d'outre-mer de la Pologne). In: *Obrona Pomorza*. Ouvrage collectif sous la rédaction de J. Borowik. Toruń 1930, p. 153.

Le développement du port de Gdańsk se laisse fort bien observer en comparaison avec d'autres ports situés sur la Baltique. Avant la Grande Guerre il n'occupait qu'une place de peu d'importance pour ce qui est du chargement net (en tonnes) des navires arrivant dans sa rade, ce dont témoigne le Tableau ci-dessous[12]:

Nom du port	en 1913	en 1922
Riga	2 070 000	548 000
Szczecin	2 012 000	1 210 000
Stockholm	1 400 000	865 000
Lübeck	1 004 000	445 000
Gdańsk	938 000	1 420 000
Królewiec	646 000	551 000

L'accroissement quantitatif des cargaisons transbordées dans le port de Gdańsk se faisait dans des conditions politiques défavorables, car ni les autorités ni la majorité de la population de la Ville Libre ne désiraient coopérer avec la Pologne. Le Sénat de Gdańsk, suivant les dispositions de Berlin, n'était guère intéressé par la modernisation des installations portuaires. L'agrandissement du port, devenu indispensable, n'avançait que difficilement, faute de fonds nécessaires. D'autre part, le mot d'ordre „Zurück zum Reich", trop souvent répété à Gdańsk, n'encourageait guère la Pologne à participer aux frais de son développement et de sa modernisation, travaux qui ne pouvaient être décidés par le Conseil du Port sans l'accord de la Pologne et de la Ville Libre. Les moyens financiers de Gdańsk étaient assez limités, d'autant plus que les investissements dans les travaux portuaires n'étaient pas immédiatement rentables[13]. Les conditions politiques et économiques obligeaient donc la Pologne à construire un port lui appartenant en propre, car l'état technique relativement faible du port de Gdańsk ne permettait pas d'assurer tous les services nécessaires à notre commerce d'outre-mer. La genèse de Gdynia a été formulée de façon concise mais juste par „Słowo Pomorskie" disant que „Gdańsk est un port trop petit pour la Pologne et, comme, en plus, il continue à ruer contre la Pologne, il devient indispensable de construire un port nouveau, spacieux, convenable et moderne"[14].

Ce fut ainsi que Gdańsk perdit l'occasion d'agrandir son port, malgré la position privilégiée qu'il occupait par rapport aux ports étrangers, la Pologne cherchant à améliorer ses voies de communication avec la Ville Libre, la politique des tarifs douaniers et participation du Trésor polonais à l'agrandis-

[12] „Sprawozdanie stenograficzne" (Compte-rendu sténogramme) de la 81e séance du Sénat de la République de Pologne, du 28 janvier 1925.

[13] „Związkowiec" du 6 août 1922, No 9; comp. E. Bohdan, *Morska polityka gospodarcza Polski* (La politique maritime d'économie de la Pologne). Warszawa 1928, p. 142 - 144.

[14] „Słowo Pomorskie" du 8 juillet 1924, No 156.

sement du port et à la formation de la flotte du pays. Grâce à une situation privilégiée, c'est par le port de Gdańsk que passaient les deux tiers de notre trafic d'outre-mer[15]. Malgré la construction du port de Gdynia, le trafic de Gdańsk continua à croître jusqu'en 1931. A partir de 1932 seulement, les chargements allèrent diminuant, au profit du port de Gdynia[16]. La flotte de Gdańsk ne jouait qu'un rôle peu important dans le commerce d'outre-mer polonais.

3. *La douane*

Le Gouvernement polonais, fort des décisions du Traité de Versailles confirmées par la convention de Paris, demandait l'abolition de la frontière économique qui séparait la Ville Libre de notre pays, abolition permettant un meilleur approvisionnement de la population de Gdańsk en produits alimentaires[17], ce qui, au cours de la période suivant immédiatement la Grande Guerre, était d'une importance vitale.

Conformément au Traité de Varsovie signé le 24 X 1921, les prescriptions douanières polonaises entrèrent en vigueur le 11 janvier 1922, sur le territoire de la Ville Libre, et, à partir de cette date, les ordonnances publiées par notre Ministère des Finances étaient obligatoires également pour Gdańsk[18]. Le 16 mars 1922 fut signée la convention sur l'abolition de la frontière économique entre la Pologne et la Ville Libre[19]; elle devait entrer en vigueur le 1er avril de la même année. Cependant Gdańsk ne tint point le terme ce qui créa une situation paradoxale où les marchandises de Pologne pouvaient être exportées à Gdańsk et, de là, en raison des prescriptions légales locales, non conformes aux lois polonaises, exportées à l'étranger. Par contre, les marchandises en provenance de l'étranger et dont l'importation en Pologne était interdite, pouvaient être importées de Gdańsk. Une telle situation obligea le Gouvernement polonais à interdire qu'on reconnût les permis d'importation et d'exportation octroyés par Gdańsk. Ces questions furent finalement réglées par une nouvelle convention qui entra en vigueur le 30 VIII 1922[20]. Ceci ne signifiait cependant pas une ouverture totale de la frontiere au trafic marchand.

[15] K. Świątecki, *Rozwój portu gdańskiego* (Le développement du Port de Gdańsk), Toruń 1932, p. 285.

[16] R. Morcinek, *Gdynia*. Poznań 1946, p. 5.

[17] WAPG, KGRP/ 73, p. 91 (Lettre adressée par le Chef de la Commission aux pourparlers entre la Pologne et Gdańsk, au Min. des Aff. Etr. MSZ, le 3 IV 1921).

[18] A. Siebeneichen, *Gdańsk a Polska na tle gospodarczych postanowień traktatu, konwencji i umów* (Les rapports entre Gdańsk et la Pologne à la lumière du Traité de Versailles, des conventions et accords conclus). Warszawa 1923, p. 17 - 18.

[19] Zusammenstellung der zwischen der Freien Stadt Danzig und der Republik Polen abgeschlossenen Verträge, Abkommen und Vereinbarungen 1920 - 1923. Danzig 1923, p. 26 - 30.

[20] A. Siebeneichen, *Gdańsk a Polska...*, p. 56 - 57.

La frontière douanière entre la Pologne et Gdańsk subsistait partiellement pour les marchandises soumises au monopole ou à l'impôt indirect et qui pouvaient être transportées en quantité limitée en vue d'un usage privé[21]. En égard du manque de certaines marchandises sur le marché de Gdańsk, le Sénat de la Ville Libre, avec l'accord des autorités polonaises, en interdisait l'exportation vers la Pologne (ainsi le sucre, le lait, le fromage)[22]. Les autorités locales, tendant à se séparer de notre pays, cherchaient à créer l'illusion d'une "union douanière" avec la Pologne, car elles ne voulaient point reconnaître que Gdańsk avait été tout simplement inclué dans nos frontières douanières[23]. Elles réussirent à affaiblir considérablement les liens économiques unissant la Ville Libre à la Pologne en la libérant de la réglementation du trafic marchand en vigueur dans le commerce extérieur polonais. La ville de Gdańsk obtint le droit à avoir ses propres contingents à l'importation et à l'exportation afin de pourvoir à ses propres besoins. Ses autorités s'opposèrent également à l'unification concernant l'accise monopoliste et le système monétaire avec la Pologne, prévue par la convention de Paris. Elles instaurèrent leurs propres lois dans le domaine des impôts indirects et des monopoles[24]. Il existait en plus des prescriptions séparées concernant les services vétérinaires, et sanitaires ainsi que la protection de plantes etc. Le fait que de telles distinctions aient été maintenues avait parfois une influence négative sur l'économie de la Ville Libre; ainsi, p. ex., l'introduction d'une monnaie locale avait un but politique, car une telle mesure avait des conséquences négatives au point de vue économique. Le système indépendant des services d'accise et de monopole occasionnait des pertes matérielles à l'industrie locale de l'alcool, du tabac et des sucreries, car elles ne pouvaient compter, dans ces conditions, sur le marché de vente polonais[25]. Une telle situation était propice à la contrebande à grande échelle. Ainsi, p. ex., les autorités polonaises se saisirent sur la Vistule, en 1924, de trois bateaux chargés de tabac, et dans les environs de Tczew, de quelques wagons transportant la même marchandise[26].

[21] S. Kutrzeba, *Wolne Miasto pod względem prawnym* (La Ville Libre de Gdańsk du point de vue juridique). In: *Gdańsk, przeszłość i teraźniejszość*, p. 248.

[22] A. Siebeneichen, *Gdańsk a Polska...*, p. 45.

[23] WAPG, KGRP/887, p. 101 - 102, Mémorial du 11 XI 1922; comp. „Gazeta Gdańska", 15 V 1923, No 107.

[24] W. Borowski vient de publier récemment un ouvrage au sujet des finances de la Ville Libre de Gdańsk intitulé *Dewaluacja guldena gdańskiego i sprawa unifikacji walutowej Wolnego Miasta Gdańska z Polską w polityce Senatu gdańskiego* (La dévaluation du goulden de Gdańsk et la question de l'unification monétaire entre Gdańsk et la Pologne selon la politique du Sénat de Gdańsk), „Rocznik Gdański", T. 29/30, 1970, p. 117 - 182.

[25] A. Siebeneichen, *Rola Gdańska...*, p. 326.

[26] A. Repeczko, *Sprawy gdańskie* (Les problèmes de Gdańsk). Warszawa 1928, p. 20.

Dans la convention signée à Varsovie la Pologne donnait son accord à ce que fut divisé le revenu des droits de douane et octroyait à Gdańsk 7,35% de l'ensemble de ses revenus douaniers bruts. Une telle division profitait à la Ville Libre, car si l'on y adoptait comme base le nombre de la population, chaque habitant de Gdańsk en recevait six fois plus qu'un citoyen polonais[27]. Le 20 IX 1926 fut signé à Genève un traité entre la Pologne et Gdańsk qui concernait la répartition des revenus de droits de douane et qui, pour les années 1926 - 1928, établissait que, chaque année, Gdańsk en recevrait au minimum la somme de 14 millions de gouldens et au maximum celle de 20 millions de guldens. Le Gouvernement polonais cherchait ainsi à aider Gdańsk à se tirer d'une situation financière difficile[28]. C'était une somme importante, si l'on tenait compte du fait que, en 1924, le budget de la Ville Libre atteignait 86 054 570 gouldens[29].

Les questions de droits de douane demeurèrent, pendant toute la période de l'existence de la Ville Libre, le sujet de nombreuses controverses entre Gdańsk et la Pologne, ceci d'autant plus que, sur ce territoire, la gestion des douanes était aux mains des autorités locales. L'Administration Centrale des Douanes auprès du Ministère des Finances contrôlait les douaniers de Gdańsk par l'intermédiaire des inspecteurs douaniers spécialement nommés. L'Inspectorat Général des Douanes pour le territoire de la Ville Libre de Gdańsk était l'autorité supérieure des douaniers polonais. La Pologne avait établi aux frontièrss des barrières douanières protégeant sa propre production ainsi que celle de Gdańsk.

4. *Le commerce*

L'existence des négociants de Gdańsk dépendait pour une large part du trafic portuaire de marchandises. Il faut cependant séparer le concept de commerce passant par Gdańsk de celui du commerce de Gdańsk auquel ses négociants participaient activement. L'industrie et l'agriculture de la Ville Libre ne pouvaient lui fournir des quantités de marchandises plus élevées. Ses négociants avaient par conséquent en main la plupart du trafic de marchandises passant par le port de Gdańsk, p. ex. le trafic du bois, des céréales, du sucre, des marchandises importées de colonies d'outre-mer[30].

Les négociants de Gdańsk se plaignaient de ce que l'importation et l'exportation polonaises "leur passent par-dessus la tête" c.-à.-d. sans qu'ils puissent y jouer le rôle d'intermédiaires. Il en était bien ainsi des marchandises dont l'achat ou la vente avaient été centralisés aux mains d'entreprises indus-

[27] „Sprawozdanie stenograficzne", 28 I 1925.

[28] A. Repeczko, op. cit., p. 11 - 12.

[29] S. Sławski, *Gdańsk, Polska a Niemcy* (Gdańsk, la Pologne et l'Allemagne). Poznań 1927, p. 15.

[30] A. Siebeneichen, *Życie gospodarcze...*, p. 323.

trielles ou commerciales polonaises[31]. Ces plaintes n'étaient cependant pas justifiées, car ils avaient davantage la possibilité d'intervenir dans le commerce qu'avant la Grande Guerre. Il fallait pour cela bien connaître l'arrière-pays auquel on avait affaire et les marchands de Gdańsk ne s'y intéressaient pas suffisamment, cherchant plutôt à entretenir des contacts avec les firmes allemandes. Nombreux étaient ceux qui traitaient la Pologne comme „un Etat saisonnier". Malgré le peu d'envie que manifestaient les habitants de Gdańsk pour une coopération économique plus étroite avec la Pologne et malgré l'existence d'une monnaie différente, le commerce de la Ville Libre continuait à se développer. L'Allemagne, cependant, accusait la Pologne devant la Ligue des Nations de profiter bien davantage de son commerce avec Gdańsk que celui-ci n'en profitait de son commerce avec elle. En réalité, il est bien difficile de déterminer quel était au juste le montant du trafic marchand entre la Pologne et la Ville Libre, vu que la frontière douanière y avait été abolie[32].

La population de Gdańsk se refusait de voir que c'étaient les autorités mêmes de la ville qui créaient les diverses difficultés freinant le développement du commerce. On autorisait difficilement p. ex. les étrangers à fonder des entreprises ou des sociétés commerciales et on avait introduit des prescriptions très sévères quant à l'enregistrement de négociants étrangers, auxquels on imposait également des taxes plus élevées. Malgré les décisions de la Convention de Paris, les autorités de Gdańsk considéraient les citoyens polonais comme des étrangers[33]. Toutes ces ordonnances avaient pour but d'arrêter l'immigration à Gdańsk de la population polonaise et la Loi de Décembre 1922 tendait à ne pas permettre aux firmes et citoyens polonais l'achat de biens immeubles[34]. Les autorités allemandes voyaient bien que le capital polonais constituait une menace à l'intérieur de la Ville Libre. Elles le considéraient comme très actif, malgré les difficultés résultant de la basse valeur de la monnaie polonaise[35]. La première période après la Grande Guerre fut marquée, en particulier, par l'affluence massive de la population et des capitaux polonais.

[31] K. Świątecki, op. cit., p. 53 - 56.

[32] WAPG, KGRP/100, p. 100 - 101; le compte-rendu de T. Gwiazdoski de la 67e session du Conseil de la Ligue des Nations; en mai 1932.

[33] WAPG, ensemble Rada Portu i Dróg Wodnych (Conseil du Port et des Voies d'Eau), cité plus loin RPDW/298, p. 171 - 172. Délégation polonaise RPDW - lettre adressée au PRM (Présidence du Conseil des Ministres, du 20 octobre 1922.

[34] Archiwum Akt Nowych w Warszawie (Archives d'Actes Nouveaux à Varsovie cité plus loin AAN), PRM/ 2157/23, p. 11 - 12. Copie du document adressé par le KGRP au Haut Commissaire de la Ligue des Nations, le 19 janvier 1923.

[35] Deutsches Zentralarchiv Potsdam (cité plus loin: DZA) ensemble Reichsmimisterium des Innern (cité plus loin: MJ)/5910, Rapport du Consul Général de l'Allemagne à Gdańsk, le 5 IX 1921.

Ces mesures prises vis à vis des citoyens polonais et des firmes polonaises provoquaient des mesures vindicatives du côté de la Pologne, bien qu'elles n'étaient pas universellement soutenues. Ainsi, le Commissaire Général de la République de Pologne à Gdańsk, Henri Strasburger, leur était opposé[36]. Son attitude était d'ailleurs soutenue par le Gouvernement de Pologne[37].

A Gdańsk on boycottait les marchandises et les négociants polonais. Après 1930, le parti national socialiste cherchait à exciter la population à une telle attitude, et la presse nationaliste qui nous dénommait avec mépris „Polaczki" („petits Polonais"), soutenait que quiconque achète chez les marchands polonais, trahit sa propre nation[38].

Après que les hitlériens fussent arrivés au pouvoir, le Sénat de la Ville Libre imposa d'autres restrictions encore quant au trafic de marchandises avec la Pologne, en limitant leur importation en territoire de Gdańsk[39]. C'est par ce moyen que les autorités locales cherchaient à rendre plus vivants les rapports commerciaux avec le Reich.

Depuis le début de l'existence de la Ville Libre la Pologne manquait à son égard de programme économique bien clairement défini et réalisé de façon décidée. L'activité des autorités polonaises et des différents secteurs de l'économie y était occasionnelle et défensive, ce qui avait pour résultat la diminution de l'influence polonaise sur l'économie de la Ville Libre[40]. Par contre, l'existence d'une unité monétaire locale et le système de contingents et du trafic dit „d'amélioration", étaient favorables au séparatisme économique de Gdańsk.

Le système des contingents d'importation ayant pour fin de pourvoir aux besoins de la population de la Ville Libre était prévu par l'accord signé à Varsovie le 24 octobre 1921. On le motivait par la séparation soudaine de la Ville Libre et de l'Allemagne par une frontière douanière. Le Gouvernement polonais y donna son accord[41]. C'est bien ce système qui contribua à rendre Gdańsk indépendant de la Pologne au point de vue économique et à rendre plus étroits ses liens avec le Reich.

[36] AAN, PRM, Akta Stanisława Kauzika (Documents concernant St. Kauzik), t. XIII, c. 101 - 111. Texte du compte-rendu présenté par H. Strasburger à la séance du Comité Economique du Conseil des Ministres, le 9 mai 1925. Comp. WAPG, KGRP/200, p. 1, H. Strasburger - lettre au MSZ du 5 XI 1928.

[37] WAPG, KGRP/200, p. 5, MSZ à KGRP, le 14 XII 1928.

[38] „Gazeta Polska" du 18 VI 1931, No 165.

[39] WAPG, KGRP/922, p. 273 - 279. (Compte-rendu concernant les causes de la situation financière difficile de Gdańsk, X 1935.

[40] WAPG, KGRP/964, p. 20, Remarques de R. Rogoyski sur les questions économiques dans la société polonaise vivant à Gdańsk, le 25 mai 1934.

[41] AAN, PRM/8572/22, (sans pagination), Télégramme de KGRP adressé au Président du Conseil des Ministres, le 2 V 1922. Comp. A. Siebeneichen, *Gdańsk a Polska*... p. 27.

Dans le cadre de ces contingents, la Ville Libre profitait du privilège de faire venir de l'Allemagne des marchandises dont l'importation et l'exportation étaient interdites. On abusait même de ce droit, car, p.ex., les registres d'exportation citent des produits alimentaires, produits dont la Ville Libre importait de Pologne les trois quarts du total nécessaire à satisfaire les besoins de ses habitants. Par contre, des produits tels que sucreries ou produits de beauté figuraient sur les listes de marchandises exportées[42]. Ces marchandises n'étaient donc point destinées à couvrir les besoins du marché intérieur. La formule contenue dans le traité de Varsovie qui disait que les contingents étaient destinés à satisfaire les besoins de l'industrie de Gdańsk et non ceux de la population locale rendait difficile pour la Pologne la lutte contre de tels abus. Certaines branches de l'industrie locale avaient poussé à base de marchandises provenant de ces contingents[43].

Des abus semblables étaient faits par les habitants de Gdańsk grâce au droit qui leur était reconnu par le même traité et qui concernait le trafic dit „d'amélioration". Ce privilège consistait en ceci que les matières premières et les semi-produits étaient importés sans payer de droits de douane comme destinés à être transformés et exportés en tant que produits finis. Ce procédé s'appelait trafic d'amélioration actif. Le trafic d'amélioration passif consistait, par contre, en la possibilité d'exporter à l'étranger certaines matières premières; elles y étaient transformées et importées sous forme de produits finis[44]. Ce privilège était exploité pour une contrebande massive de produits industriels, en particulier au début de la décennie 1930 - 1940. C'est pourquoi, en 1932, les autorités polonaises introduisirent l'obligation d'obtenir un permis d'importation en Pologne. De tels permis n'étaient octroyés qu'à des firmes qui s'étaient soumis au contrôle de nos inspecteurs de douane[45].

5. *L'industrie*

Outre le commerce, une grande part de la population de la Ville Libre vivait du travail dans l'industrie qui y était assez prospère, grâce aussi à l'inclusion de Gdańsk dans les frontières douanières polonaises. Avantageux pour les entreprises industrielles, ce fait contribua même à leur agrandissement et multiplication. Des filiales d'entreprises allemandes y étaient donc fondées qui orientaient leur production non seulement dans le but de pourvoir à la demande du marché de la Ville Libre, mais aussi à celle du marché polonais en général, puisqu'elles se trouvaient à l'intérieur des frontières douanières polonaises.

[42] A. Siebeneichen, *Gdańsk a Polska...*, p. 57 - 58.

[43] WAPG, KGRP/124, p. 192, Note prise de la conversation avec Manfredo Gravina au MSZ, le 9 V 1932.

[44] Recueil de documents officiels, II[e] partie, 1921 - 1923. Gdańsk 1924, p. 97.

[45] E. Kwiatkowski, *Dysproporcje. Rzecz o Polsce przeszłej i obecnej* (Disproportions. Sur la Pologne d'hier et d'aujourd'hui). Kraków 1932, p. 182.

La plupart des grandes entreprises industrielles de Gdańsk appartenaient au capital allemand. Le traité signé le 24 XII 1921 par la Pologne et Gdańsk octroyait à ce dernier le droit d'importer, au cours de l'année 1922, des machines destinées aux entreprises qui cherchaient à s'adapter aux nouvelles conditions économiques ou que l'on fondait pour les mêmes raisons[46].

Durant une période où les relations polono-allemandes n'étaient point trop bonnes, l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire de la Ville Libre permettait d'en exporter les produits vers la Pologne. L'équipement technique plutôt insuffisant (comparativement à celui des Etats occidentaux) des institutions industrielles commerciales desservant le port (établissements frigorifiques, boucheries, entrepôts où la marchandise était sélectionnée) et leur rentabilité réduite encourageaient l'investissement des capitaux[47]. L'industrie locale profitait de ce qu'elle pouvait se pourvoir en matières premières en provenance de Pologne, sans avoir de droits de douane à payer. Il y avait, en plus, en territoire de Gdańsk, un grand nombre de banques qui offraient du crédit à de bonnes conditions aux entreprises industrielles et commerciales de la ville.

Après la Grande Guerre, les Etats occidentaux prirent sous contrôle certaines entreprises industrielles, allemandes jusqu'ici, telles que les Chantiers Navals de Gdańsk, la Fabrique d'Armes, les Chantiers d'Artillerie et ceux d'Equipement des Chemins de Fer. En résultat du partage des biens de l'Etat, les Chantiers Navals, l'entreprise industrielle la plus grande de Gdańsk, fut donnée à la Pologne et à Gdańsk moitié contre moitié. Cet établissement ainsi que les Chantiers d'Equipement des Chemins de Fer de Przeróbka furent affermés au consortium international „International Shipbuilding and Engineering Co Ltd", vu les difficultés financières et politiques que rencontrait leur mise en activité. La Pologne et la Ville Libre y avaient chacune 20% d'actions, tandis que le capital anglais et français en avaient chacun 30%[48]. Les machines et les installations de la Fabrique d'Armes et des Chantiers d'Artillerie furent donnés à la Pologne et démontés car la production d'armes était interdite sur le territoire de la Ville Libre. On donna encore à la Pologne, parmi les installations commerciales et industrielles importantes, les réservoirs de pétrole du port.

L'industrie mécanique et, en premier lieu, les chantiers maritimes navals, occupaient à Gdańsk la place la plus importante. Outre les Chantiers de Gdańsk il y en existaient d'autres tels que les Chantiers de J. W. Klawitter, les Chantiers de Schichau et les Chantiers de A. W. Wojan. Elle employait donc le plus grand nombre d'ouvriers. Venaient ensuite, en 1923, l'industrie

[46] „Danziger Wirtschaftszeitung", 1929, p. 658 - 660. Comp. A. Siebeneichen, *Życie gospodarcze...* p. 307 - 308.

[47] K. Świątecki, op. cit., p. 80.

[48] „Gazeta Gdańska" du 15 mai 1923, No 107.

alimentaire, celle du bois, du bâtiment, de confection vestimentaire et l'industrie métallurgique. Les autres branches de l'industrie ne jouaient qu'un rôle secondaire, comme on peut le constater d'après le tableau de l'industrie de la Ville Libre de Gdańsk pour l'année 1923[49].

Industrie	Nombre d'entreprises		Nombre d'ouvriers
	principales	secondaires	
de machines et instruments	444	38	10 258
alimentaire	1 078	41	7 502
de bois et de sculpture	453	65	4 886
de bâtiment	490	37	4 578
de confection	1 492	6	3 686
métallurgique	473	21	3 048

La plupart des entreprises industrielles étaient petites ou moyennes, à degré de concentration réduit; ce ne sont, en fait, que des entreprises à caractère artisanal. Après la Grande Guerre l'affluence du capital de Pologne, en majorité juif, devint fort importante. Les autorités locales n'autorisaient que difficilement l'établissement d'industriels polonais. Lorsque plainte en fut portée devant le Haut Commissaire de la Ligue des Nations, celui-ci soutint les autorités de Gdańsk disant que, si l'affluence du capital polonais à Gdańsk continuait à la même vitesse, la propriété polonaise en territoire de la Ville Libre dépassera en quelques années celle des citoyens de la ville[50].

La construction de bateaux se développant peu, les Chantiers maritimes furent obligés d'entreprendre une autre production, p.ex. la construction de moteurs pour bateaux, rénovation et découpage de bâtiments. Les Chantiers maritimes de Gdańsk fondaient leur production sur les commandes de la Pologne. Ainsi, au mois de mars 1923, le Gouvernement polonais leur commanda 900 locomotives d'une valeur d'ensemble de 25 millions de gouldens, à réaliser en 15 ans. Cette mesure fut critiquée par l'opinion publique polonaise, car, à la méme époque, les Etablissements H. Cegielski, de Poznań, licenciaent leurs ouvriers, faute de commandes suffisantes[51]. Lorsque la Pologne ne se conformait pas aux clauses des contrats signés, l'administration des Chantiers, les autorités locales, le Haut Commissaire de la Ligue des Nations et même le Gouvernement britannique (comme ce fut le cas en 1927[52]) intervenaient auprès de notre Gouvernement.

[49] A. Siebeneichen, *Życie gospodarcze...*, p. 306 - 307.

[50] AAN, PRM/2157/23, p. 6, Haut Commissaire de la Ligue des Nations au KGRP, le 7 XI 1922.

[51] „Słowo Pomorskie" du 8 III 1924, No 57.

[52] WAPG, KGRP/174, p. 289 - 290, Copie du document adressé par A. Zaleski au chargé d'affaires de l'Amb. de Pologne à Londres Stanisław Łoś, le 12 avril 1927.

Les commandes faites par notre Gouvernement auprès des Chantiers maritimes et d'autres entreprises industrielles de Gdańsk, n'arrivèrent cependant pas à dissiper le sentiment nationaliste de haine envers notre pays. Les autorités polonaises introduisirent, par conséquent, certaines ordonnances qui recommandaient que les Chantiers maritimes de Gdańsk fussent traités comme une entreprise industrielle étrangère[53]. Les raisons en étaient diverses: ainsi, les chantiers maritimes importaient le charbon d'Angleterre et non de Pologne. Le fer, soit disant pour l'usage interne, était amené de Belgique, les frais de douane étant ainsi réduits. Les produits finis fabriqués à base de ce fer étaient ensuite envoyés en Pologne, au détriment de notre Trésor[54]. L'industrie de machines locale se développa particulièrement avant la II[e] Guerre Mondiale, grâce aux commandes de l'Allemagne qui se préparait à la guerre. Tout comme dans le commerce, le boycottage réciproque se faisait sentir dans les relations entre la Pologne et Gdańsk concernant l'industrie. Les représentants de notre économie nationale occupaient à cet égard, une position tout à fait différente de celle concernant le commerce entre notre pays et la Ville Libre. Ils étaient notamment d'avis que l'industrie de Gdańsk étant, pour une grande part, basée sur le capital allemand, par conséquent, la Pologne n'avait aucun intérêt à la développer[55].

Dans diverses branches de l'industrie locale, la situation était la même que dans l'industrie de machines. Les habitants de Gdańsk profitaient volontiers de la situation privilégiée que leur offrait l'absence de barrières entre la Ville Libre et la Pologne. Les représentants du capital allemand à Gdańsk considéraient le territoire polonais en tant qu'un marché de vente commode et éventuellement comme une source de matière première à prix réduit.

6. *L'Agriculture*

L'importance de l'agriculture pour l'économie de la Ville Libre était extrêmement réduite. En 1923, seuls 67 000 habitants (18 - 19% du total de la population) y vivaient de la culture de la terre. Les fermes étaient moyennes pour la plupart, surtout dans les districts „Gdańskie Niziny" et „Żuławy Wielkie". En 1932, les fermes de plus de 100 ha constituaient 33,5% de l'ensemble des terres cultivées, celles de 20 à 100 ha — 48,5% et celles de 5 à 20 ha — 15%. Le niveau de culture agricole y était élevé et l'on y produisait des denrées de haute qualité. Ainsi, p.ex., la production de semences y était fort développée. Au début, il existait trois sucreries en territoire de la Ville Libre (une partie des betteraves était encore transformée en sucre à Malbork), et 13

[53] Ibidem, p. 507, MSZ au KGRP, le 21 mars 1927.

[54] Ibidem, p. 111, Ministère de l'Industrie et du Commerce au Commissaire Général RP, le 29 octobre 1932.

[55] AAN, PRM, Actes de St. Kauzik, T. XIII, c. 101-111. Compte-rendu de H. Strasburger, le 9 V 1925.

distilleries. L'élevage de chevaux, de porcs et de bétail, orienté vers l'exportation en Allemagne d'animaux de race, y était également d'un niveau élevé[56].

L'agriculture locale couvrait à peine un tiers des besoins du marché intérieur et c'était la Pologne qui fournissait la population de la Ville Libre en denrées alimentaires dont les prix peu élevés faisaient concurrence aux produits de l'agriculture et de l'élevage locaux. Seules la culture intensive qu'ils pratiquaient et la haute qualité de leurs produits permettaient aux agriculteurs de Gdańsk d'y faire face.

La situation créée en agriculture par l'abolition des frontières douanières séparant la Pologne et la Ville Libre était donc tout à fait différente de celle où se trouvaient l'industrie et le commerce. Ces deux derniers pouvaient tirer largement profit de leurs liens avec la Pologne, tandis que l'agriculture était menacée de concurrence[57]. La main-d'oeuvre en Pologne demeurant bon marché et l'industrie alimentaire de transformation y étant peu développée, les prix des denrées agricoles restaient peu élevés, ce qui rendait la concurrence plus dangereuse pour les fermiers de la Ville Libre. Ils étaient donc particulièrement intéressés à affaiblir les liens économiques qui l'unissaient à la Pologne. Tenant compte de ce que la concurrence polonaise poussait l'agriculteur local hors de son propre marché de vente, les autorités de Gdańsk cherchaient à l'aider, p.ex., en freinant l'importation de produits agricoles et d'élevage à partir de la Pologne au moyen de restrictions d'ordre sanitaire et vétérinaire ainsi que grâce au système de concessions et de monopole. Les autorités polonaises instaurèrent également un contrôle sanitaire à la frontière touchant les produits alimentaires en provenance de la Ville Libre de Gdansk.

Les denrées agricoles y produites et destinées à l'exportation p.ex. froment, l'orge, porcine et bétail de race ne trouvaient pas d'acheteurs en Pologne. Elles étaient vendues au Reich qui octroyait à cet effet d'importantes réductions sur l'affranchissement douanier. Il autorisait également le trafic dit „d'amélioration", p.ex. l'exportation vers Gdańsk de jeunes pour ceaux qui, ensuite, après engraissage, étaient retournés en Allemagne[58].

La tension permanente dans les relations entre la Pologne et Gdańsk avait une mauvaise influence sur l'agriculture de la Ville Libre.

La frontière d'accise et de monopole séparant les deux organismes économiques nuisait à l'industrie alimentaire dont le marché de vente était limité au territoire de Gdańsk; il pouvait également compter sur l'aide de l'Allemagne[59], aide que le Reich lui donnait volontiers, surtout après l'avènement au pouvoir de Hitler.

[56] A. Siebeneichen, *Rola Gdańska*... p. 324 - 325, Comp. idem, *Życie gospodarcze*..., p. 302 - 303.

[57] A. Siebeneichen, *Rola Gdańska*..., p. 324 - 325.

[58] WAPG, KGRP/87, p. 51 - 52, Note (ê) sur la situation économique de Gdańsk, 1934.

[59] Ibidem, p. 52 - 54.

Les prescriptions légales différentes occasionnaient des conflits dans les relations entre la Pologne et la Ville Libre. Ce ne fut qu'en août 1934 que l'on parvint à régler les questions sanitaires, vétérinaires et de protection de plantes. Cette convention ôtait à Gdańsk la possibilité d'exploiter les anciennes prescriptions dans le but de défendre les intérêts de son agriculture. Cependant, la situation des cultivateurs locaux demeurait difficile, et la Pologne, afin de leur venir en aide, accepta certaines restrictions sur son exportation de denrées alimentaires; en revanche, Gdańsk accepta de ne point importer de l'étranger des produits alimentaires que la Pologne pouvait lui fournir. Ainsi, l'importation de denrées alimentaires polonaises devait pourvoir aux besoins de la population locale[60].

Un organisme politique aussi complexe que la Ville Libre provoquait nombre de perturbations dans l'économie de Gdańsk. Ce n'étaient cependant point des problèmes insolubles. Ils avaient leur source dans la mauvaise foi des autorités municipales qui, d'après les clauses du Traité de Versailles et les conventions signées entre la Ville Libre et la Pologne devaient coopérer avec notre pays. Cherchant à réaliser une politique révisionniste du Reich, les autorités de Gdańsk, à quelques exceptions près, cherchaient à affaiblir toutes les relations entre la Ville Libre et notre pays, tendance qui nuisait gravement à l'économie de la cité.

Traduit par:
J. DĄBROWSKA

[60] A. Siebeneichen, *Rola Gdańska* ..., p. 331 - 332.